



Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps

Compte rendu **Conseil Communautaire** **Mardi 27 novembre 2012**

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz</u> :	GARIN Jacqueline (DT) et LABAR Philippe (DS)
<u>La Forclaz</u> :	GALLAY Gilbert (DT) et GALLAY Cyrille (DT)
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean-Claude (DT) et BOINNARD Catherine (DT)
<u>Saint Jean d'Aulps</u> :	CHARNAVEL Marie-Thérèse (DT)
<u>Essert-Romand</u> :	GAILLARD Roger (DT)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	BAUD Marie-Thérèse (DT) et DUFOUR Michel (DS)
<u>Montriond</u> :	LAGRANGE Georges (DT) et PEERSMAN André (DT)
<u>La Baume</u> :	COFFY Serge (DT) et POLLIEN Frédéric (DT)
<u>Le Biot</u> :	PIGNIER Christian (DT)

Délégués présents sans droit de vote :

BREHIER Emile (DS Montriond)

Délégués absents :

HAUTEVILLE-LONGET Yves (DT La Vernaz), VULLIEZ Guillaume (DS La Baume), ROSSET Michel (DS Seytroux), COTTET Jean-Claude (DS Saint Jean d'Aulps) et TOURNIER-Henri-Victor (DT Le Biot)

Délégués excusés :

DEMESTE Isabelle (DS La Forclaz), LE SOBRE Muriel (DS Le Biot), GUILLAUME Bernard (DT Saint Jean d'Aulps), LANCON Gérard (DT Essert-Romand), GARNIER Guy (DS Essert-Romand) et MUFFAT Sophie (DT La Côte d'Arbroz)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur) et MONTET Charles-Henri (Responsable financier)

1- Micro-crèche de La Baume : bilan de l'année 2012

Julie VULLIEZ, Présidente de l'association Les P tits Mouzets de la Vallée d'Aulps, vient présenter, avec les membres du bureau de l'association et une partie du personnel de la crèche, le bilan de la structure pour l'année 2012 (voir diaporama ci-joint). Elle rappelle que la crèche a une capacité d'accueil de 10 enfants par jour et que toutes les places sont actuellement prises, ce qui a conduit la structure à constituer une liste d'attente. Elle souligne que les enfants accueillis sont en provenance de 6 communes sur les 9 de la CCVA, sachant que les amplitudes horaires sont très diversifiées, de même que le profil des parents qui pour certains travaillent sur le bas de la vallée et d'autres sur le haut. Pour répondre à une question de Georges LAGRANGE, elle précise qu'il n'y a pas vraiment de périodes creuses sur l'année dans la mesure où les parents calent généralement leurs vacances sur les périodes de fermeture annuelle de la crèche (1 semaine fin mai, 2 semaines fin août, une semaine à la Toussaint et une semaine entre Noël et le nouvel an.

S'agissant du personnel travaillant à la crèche, Julie VULLIEZ souligne que seule une personne a changé depuis l'ouverture fin 2011 et qu'il est envisagé de recruter, pour 2 heures par jour, une personne qui

sera chargée de nettoyer les locaux, une tâche qui est aujourd'hui assumée par l'équipe en place et qui n'est pas toujours facile lorsqu'on s'occupe en même temps d'enfants.

S'agissant du bilan financier, la trésorière de l'association présente aux élus un tableau récapitulatif des dépenses et recettes pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 30 septembre 2012. L'équilibre devrait vraisemblablement être atteint à la fin de l'année, compte tenu que les chiffres présentés ne font pas apparaître la subvention de la CAF d'environ 30 000 euros qui permettra ainsi de couvrir les charges restant à payer. Julie VULLIEZ souligne que la commune de La Baume a apporté, en plus de sa subvention de fonctionnement de 21 000 euros, une avance de trésorerie de 25 000 euros qui a permis de pouvoir régler les charges courantes de la structure dans l'attente de la subvention de la CAF. La CCVA a apporté quant à elle une subvention de 25 000 euros sur 2012.

S'agissant de l'évolution de la structure, 3 aménagements sont envisagés : la mise en place d'une cuisine double entrée pour la fourniture des repas aux enfants (suite à la demande de la PMI), l'aménagement d'un sol amortissant dans la cour et l'élargissement de l'amplitude horaire d'ouverture (jusqu'à 18h30 au lieu de 17h45). Pour ce qui est de la fourniture des repas, une demande de devis est en cours auprès d'un architecte afin de savoir ce qui est possible et souhaitable de réaliser. Jacqueline GARIN invite les membres de l'association à contacter les autres crèches locales pour savoir comment elles fonctionnent. Jean-Claude MORAND souligne qu'il pourrait également être intéressant de se rapprocher de la MGEN.

S'agissant des animations réalisées au sein de la micro-crèche, celles-ci reposent beaucoup sur la participation des parents qui s'investissent beaucoup dans les événements organisés. La micro-crèche fonctionne également en partenariat avec le RAM de la Vallée d'Aulps.

Madame la Présidente souligne que la CCVA ne pourra pas participer au-delà de la subvention de fonctionnement en 2013, dans la mesure où cela ne serait pas juste vis-à-vis des communes qui entreront en 2014 dans le périmètre de la communauté de communes.

Stéphane PUGIN-BRON ajoute que les responsables de la crèche seront contactés dès le début de l'année 2013 dans le cadre des réunions techniques qui se dérouleront en vue de la préparation de la mise en œuvre de la compétence petite enfance à l'échelle des 15 communes de la future intercommunalité. Il souligne que si le financement de l'ensemble des crèches associatives devient une compétence intercommunale, alors la communauté de communes devra nécessairement prendre en charge la participation versée aujourd'hui par la commune de La Baume.

2- Camping de La Baume : point sur les propositions de la commune

Pascal BERGERO, Flora MUFFAT, Julie VULLIEZ, Serge COFFY et Frédéric POLLIEN représentent la commune de La Baume sur cette affaire.

Jacqueline GARIN rappelle que la prise en charge de l'accueil des saisonniers résulte initialement de la décision d'interdire le stationnement des camping-cars prise par les communes de Morzine et des Gets, décision qui a conduit au déplacement des saisonniers sur le bas de la vallée à des endroits où les conditions de vie des saisonniers, et notamment d'hygiène, n'étaient pas acceptables. Elle précise que ce constat a conduit les élus de la CCVA à trouver une solution d'hébergement afin d'accueillir de manière convenable ces travailleurs qui font vivre l'économie et le tourisme de la vallée. Elle rappelle que le Conseil Communautaire, lors de sa dernière réunion, a décidé de reconduire la convention avec la commune de la Baume pour la mise à disposition d'emplacements de son camping en modifiant certaines dispositions, notamment la prise en charge par la CCVA de l'eau consommée par les saisonniers. Elle fait part aux membres du Conseil Communautaire de la décision du conseil municipal de ne pas accepter cette convention et a souhaité aborder ce point à cette réunion, sachant que la saison va commencer et que 15 emplacements ont déjà été réservés pour le camping de La Baume.

M. Pascal BERGERO, conseiller municipal de La Baume, fait part aux membres du Conseil Communautaire du mécontentement des élus de son conseil concernant la gestion du camping au cours de

l'hiver dernier et concernant la convention qui a été reçue à la mairie de La Baume et qui a été faite, selon lui, sans concertation préalable.

Stéphane PUGIN-BRON tient à rappeler que les dispositions de la convention qui a été établie pour cet hiver ont été discutées et approuvées lors de la dernière réunion du Conseil Communautaire, y compris par les représentants de la commune de La Baume. Il rappelle que des conditions particulières avaient été fixées en accord avec les délégués de La Baume, notamment la prise en charge par la CCVA de l'électricité mais aussi de l'eau, l'octroi d'un emplacement aux titulaires d'un contrat de travail uniquement, l'obligation pour les occupants de justifier que leurs chiens sont à jour de vaccination et la charge pour la CCVA de bloquer physiquement les emplacements qui ne sont pas mis à disposition.

M. Pascal BERGERO souligne que les élus du conseil municipal de La Baume se sentent abusés et ont souhaité une augmentation de la participation de la CCVA, non pas pour le plaisir de gagner plus d'argent mais pour contraindre dans une certaine mesure la CCVA à gérer plus efficacement l'occupation du camping. Il ajoute que la camping de La Baume a une capacité réglementaire, au vu des dispositions de l'arrêté municipal, de 25 emplacements (pour 75 personnes maxi) et non de 27, et s'interroge sur une éventuelle mise en jeu de la responsabilité du Maire en cas d'accident si la capacité d'accueil est dépassée.

Stéphane PUGIN-BRON souligne que les services préfectoraux d'Annecy lui avait dit qu'il n'y avait pas de surcapacité si le nombre maximum de personnes n'était pas atteint. Il reconnaît qu'il a pu arriver que l'occupation atteigne 31 emplacements mais précise qu'il ne lui est pas possible de contrôler les arrivées à moins de passer ses journées sur le site. Pour ce qui est de l'augmentation du forfait versé à la commune, il estime que cela pourrait éventuellement être envisagé si la commune s'occupait en contrepartie de gérer l'accueil, le contrôle et l'encaissement des saisonniers. M. Pascal BERGERO précise que cela n'est pas possible dans la mesure où la commune n'a qu'un seul cantonnier.

André PEERSMAN considère que la non-ouverture du camping cet hiver, pour un simple malentendu sur les modalités d'une convention serait une faute politique grave. Jacqueline GARIN rappelle que c'est aujourd'hui le directeur de la CCVA qui se rend régulièrement au camping, en dehors de ses horaires de travail lorsqu'il redescend le soir sur Thonon, pour contrôler l'occupation des emplacements et récupérer auprès des saisonniers les recettes liées à la mise à disposition de ces emplacements.

Suite à ces discussions, les élus de La Baume présents à la réunion sont d'accord pour soumettre à nouveau à leur conseil municipal (à prévoir vendredi 30 novembre) la passation d'une convention sur la base de 25 emplacements pour un forfait de 20 000 euros. Stéphane PUGIN-BRON rappelle que 15 emplacements sont pour l'instant réservés et que 4 emplacements sont d'ores et déjà réservés au camping Le Pré à Montriond. Il souligne que les emplacements non mis à disposition seront fermés par la pose de rochers mais demande aux élus de La Baume de ne pas écarter la possibilité, en cas de circonstances exceptionnelles, d'accepter l'occupation des 2 emplacements supplémentaires.

3- Point sur les réunions aux organismes extérieurs

Stéphane PUGIN-BRON précise aux membres du Conseil Communautaire qu'un certain nombre de réunions ont eu lieu dans des organismes extérieurs :

- 17 octobre : départ du Sous-Préfet à Thonon
- 17 octobre : présentation du plan tourisme du CG 74 à Douvaine
- 22 octobre : Bureau de l'ADM 74 à Annecy
- 22 octobre : COPIL Mobilité Haut-Chablais au Biot
- 24 octobre : comité technique CDDRA à Thonon
- 25 octobre : COPIL ITER à Introd (Italie)
- 25 octobre : CA EPHAD Haut-Chablais à Vacheresse
- 26 octobre : CDCI à Seynod
- 31 octobre : CDCEA à Annecy
- 7 novembre : Bureau du SIAC à Thonon

- 8 novembre : commission transport SIAC à Thonon
- 8 novembre : commission tourisme SIAC à Thonon
- 8 novembre : TAD à Annemasse
- 8 novembre : Bureau du STOC
- 9 novembre : CDCI à Annecy
- 10 novembre : avenant CDDRA à Thonon
- 15 novembre : commission environnement SIAC à Thonon
- 15 novembre : commission habitat SIAC à Thonon
- 15 novembre : conseil syndical du SIAC
- 19 novembre : assemblée générale du Pôle de Santé Pluriprofessionnelle
- 26 novembre : comité technique CDDRA à Thonon
- 27 novembre : schéma cyclable du Chablais à Thonon

4- Marchés publics à procédure adaptée attribués par la présidente

Stéphane PUGIN-BRON souligne qu'aucun marché n'a été attribué par la Présidente depuis la dernière réunion.

5- Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps

5.1 Bilan de l'année 2012

Dominique LOUIS présente aux membres du Conseil Communautaire les résultats du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps du 1^{er} janvier au 30 septembre 2012 (voir diaporama ci-joint). Il souligne que les chiffres sont en forte baisse et que cette diminution peut s'expliquer en partie par la perte du marché public de la ville de Paris par plusieurs centres de vacances de la vallée, ce qui représentait environ 1000 enfants. Toutefois, il précise que cette baisse d'activité n'entraînera pas un déséquilibre budgétaire puisque les dépenses sont également moindres.

En revanche, il souligne que la Fête Médiévale a rencontré un franc succès et que, contrairement aux années précédentes, les dépenses et les recettes s'équilibrent.

5.2 Nouveaux tarifs

Dominique LOUIS propose aux membres du Conseil Communautaire de voter 2 nouveaux tarifs :

- crème main au beurre de Karité 20% du monastère de Ganagobie
 - prix d'achat HT : 4,08 €
 - prix de vente TTC : 8,20 €
- ½ tarif sur l'entrée au DDVA pour les porteurs d'un forfait ski ou piéton dans une station des Portes du Soleil (hors forfaits ski groupes).

Concernant ce dernier tarif, Dominique LOUIS espère pouvoir attirer de nouveaux clients et souligne qu'il travaille actuellement avec les responsables des stations sur la communication à mettre en place.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifs qui lui sont présentés.

5.3 Convention avec l'ODAC

Dominique LOUIS propose aux membres du Conseil Communautaire, comme chaque année, de passer une convention avec l'ODAC de la Haute-Savoie pour le financement d'actions culturelles à destination des collégiens. Concrètement, cela permet au Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps de percevoir une subvention de la part de l'ODAC et de reverser cette subvention aux différents partenaires qui participent à l'opération.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de passer une convention avec l'ODAC de la Haute-Savoie et autorise Madame la Présidente de signer cette convention.

5.4 Poste saisonnier d'hôtesse de caisse

Charles-Henri MONTET rappelle qu'un poste saisonnier d'hôtesse de caisse billetterie-boutique a été créé lors de la dernière réunion. Il précise qu'une erreur s'est glissée sur la délibération prise concernant les indices brut et majoré et propose donc de redélibérer.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de modifier la délibération prise le 16 octobre 2012 et de fixer respectivement à 307 et 312 les indices brut et majoré pour ce poste saisonnier.

6- Intercommunalité : vote de la CDCI et rencontre avec le Préfet

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Communautaire que la CDCI réunie le 9 novembre 2012 a décidé à l'unanimité d'élargir le périmètre de la CCVA aux communes de Morzine et des Gets et aux 4 communes du Brevon (Bellevaux, Vailly, Reyvroz et Lullin). Elle rappelle que toutes les communes ont dû recevoir ou vont recevoir prochainement l'arrêté du préfet et qu'il leur appartient de délibérer dans le délai de 3 mois à compter de la réception de cet arrêté afin d'accepter ou de refuser le périmètre proposé, sachant que l'absence de délibération dans ce délai vaut acceptation tacite.

Stéphane PUGIN-BRON souligne que des réunions ont déjà eu lieu, en partenariat avec M. GATTEGNO de KPMG, avec les élus et techniciens des communes entrantes au sujet des incidences financières de l'intégration de nouvelles communes en termes de fiscalité et de charges. Il ajoute que la question de la prise en charge de la compétence assainissement a commencé à être étudiée.

Stéphane PUGIN-BRON précise qu'un « comité politique d'élargissement » et un « comité technique d'élargissement » seront constitués et qu'un calendrier de travail sera présenté et validé au bureau communautaire du 30 novembre 2012 afin de pouvoir travailler dès décembre 2012 sur tous les dossiers liés à l'élargissement du périmètre de la CCVA.

7- Finances

7.1 OTVA : approbation du BP 2013

Charles-Henri MONTET informe les membres du Conseil Communautaire que le budget primitif 2013 de l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps a été voté par son Comité de Direction le 30 octobre 2012 selon les modalités suivantes :

- dépenses et recettes de fonctionnement : 490 000 €
- dépenses et recettes d'investissement : 5 000 €
- augmentation des participations des collectivités de 1 %, soit une participation de 38 000 € pour la CCVA en 2013 (*contre 32 800 € en 2012*).

Charles-Henri MONTET rappelle que l'ensemble des financeurs de l'OTVA (CCVA, Montriond, Saint Jean d'Aulps, Le Biot, SITHD) ont un mois à compter de la réception du budget pour l'approuver ou le refuser, sachant que l'absence de délibération vaut acceptation tacite.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2013 de l'OTVA.

Jean-Claude MORAND s'interroge sur l'avenir du SITHD dans le cadre de la réforme de la carte intercommunale et rappelle que celui-ci apporte actuellement une participation importante à l'OTVA grâce à la dotation touristique qu'il reçoit chaque année.

Stéphane PUGIN-BRON précise que la sous-préfecture de Thonon avait évoqué la question de la dissolution de ce syndicat mais que cette dissolution n'est aujourd'hui pas à l'ordre du jour dans la mesure où ce syndicat pourrait éventuellement devenir la structure porteuse de l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps. Il souligne que cette possible reprise de l'OTVA par le SITHD devra faire l'objet de concertations avec les services préfectoraux dans la mesure où beaucoup de questions restent aujourd'hui en suspens,

notamment le fait de savoir si l'ouverture du SITHD aux communes de Montriond et de Saint Jean d'Aulps risquerait de remettre en cause le versement de la dotation touristique.

7.2 Attribution d'indemnités au trésorier

Charles-Henri MONTET invite les membres du Conseil Communautaire, suite au changement de trésorier, de voter les indemnités qu'ils souhaitent lui attribuer conformément à la réglementation en vigueur. Il s'agit plus précisément d'une indemnité de conseil et d'une indemnité de confection des documents budgétaires.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer à M. HANON une indemnité de conseil au taux de 100% et une indemnité de confection des documents budgétaires à hauteur de 45,73 euros.

7.3 Participation financière à la Fondation du Patrimoine

Madame la Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire de verser une participation financière de 150 euros à la fondation du Patrimoine pour la restauration des toitures de l'abbaye Notre Dame de l'Assomption d'Abondance.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de verser cette participation.

7.4 Tarifs des kits Seytroux à la Loup pour les hébergeurs

Charles-Henri MONTET rappelle que des kits Seytroux à la Loup sont en vente dans les bureaux d'accueil de l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps et que les recettes correspondantes sont reversées chaque année à la CCVA. Afin d'écouler un stock important de kits entreposés dans les locaux de la CCVA et non comptabilisés dans les régies de l'OTVA, il propose de fixer à 10 euros le prix de vente de 10 kits pour les hébergeurs qui seraient intéressés.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le tarif qui lui est proposé.

8- Questions diverses

8.1 Cabinet médical de Montriond

Charles-Henri MONTET propose aux membres du Conseil Communautaire de passer une convention d'occupation précaire avec Mme Charlotte FERNAGUT, psychomotricienne, sur la base d'un jour par semaine (le mercredi) et d'une redevance mensuelle de 75 euros.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de passer une convention d'occupation précaire avec Mme FERNAGUT dans les conditions précisées ci-dessus.

La prochaine réunion aura lieu le mardi 18 décembre 2012 à 18h30.

Le Biot, le 30 novembre 2012
La Présidente